



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-16

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 28
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

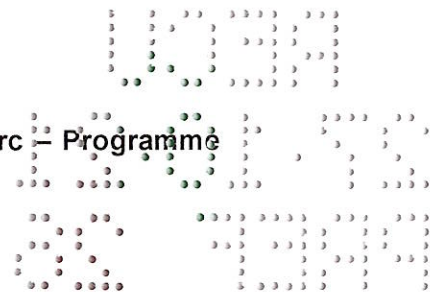
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.



Objet : Aménagement scénographique et signalétique des Relais du Parc – Programme espace valléen 2021-2027

| Montant des dépenses PnrBP | 2022 | 2023 |
|----------------------------|---------|----------|
| Fonctionnement | 1 500 € | 0 € |
| Investissement | 0 € | 26 040 € |

| Coût global prévisionnel | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|----------|----------|
| | 27 540 € | 22 032 € |

Rapport :

La Présidente expose,

Afin de promouvoir la destination « Baronnies provençales » et notamment la filière « Plantes et bien-être », le Parc a mis en place - via son programme d'investissements 2015 - une fontaine à eau chaude au sein des quinze Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique relais du Parc permettant la découverte et la dégustation des infusions des Baronnies provençales.

En 2018, dans le cadre du programme espace valléen 2014-2020, le Parc s'est appuyé sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du « portait identitaire du territoire des Baronnies provençales » et de la Charte graphique de la destination déclinée pour les Offices de tourisme « relais du Parc ».

Il demeure important de poursuivre la création de l'identité « Parc » dans les points d'accueil touristiques du territoire.

Il est donc proposé, en partenariat avec les communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale et du Sisteronais Buëch, de réaliser à titre d'expérimentation des aménagements spécifiques dans les offices de tourisme de Nyons et Serres. Un espace dédié et une signalétique adaptée véhiculeront les valeurs, les marqueurs paysagers, patrimoniaux, agricoles (...) du Parc.

Pour mener à bien cette opération, la Présidente propose de solliciter les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme espace valléen 2021-2027 selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

| Dépenses (en € HT) | | Recettes en € | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Etude préalable | 1 500 € | Région SUD 40% | 11 016 € |
| Aménagement et scénographie | 25 500 € | Région AURA 40% | 11 016 € |
| Signalétique extérieure | 540 € | Autofinancement PnrBP (20%) | 5 508 € |
| Total | 27 540 € | Total | 27 540 € |

Délibération

- ♦ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-07-02 du 3 juin 2021 portant candidature à la stratégie espace valléen 2021-2027
- ♦ Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du parc une zone pilote de tourisme durable »



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3
3 3 3 3 3 3 3 3